



L'estuaire pour tous

Journal du collectif des deux rives

édito

N° 7

Notre association a 10 ans : c'est en effet début janvier 2007 qu'un petit groupe d'une quinzaine de personnes a jeté les bases de notre collectif, avec l'objectif ambitieux d'atteindre dès les premiers mois de l'été la centaine d'adhérents ! En juillet 2007 nous étions 1200, en septembre 5 500... quelques années de combat plus tard le projet de terminal méthanier était définitivement abandonné, notre association par contre a continué, obtenu la création d'un parc naturel marin dont elle a intégré le conseil de gestion. Tout ça vaut bien, sinon une messe, du moins une fête ; elle aura lieu le 30 septembre, plus d'informations dans ce journal.

Pendant ces dix ans notre territoire a continué d'évoluer, dans un cadre administratif et des orientations d'aménagement du territoire maintenant plus précises et conformes à nos souhaits de respect de l'environnement, de valorisation du patrimoine et de la culture de cet estuaire auxquels nous sommes tous très attachés. Avec de bonnes nouvelles : le redémarrage de l'ostréiculture en 2014 en est bien sûr une (cette année près de 10 entreprises sont en production, une cinquantaine de tonnes d'huîtres « médicinales » produites, près d'une dizaine d'emplois déjà créés).

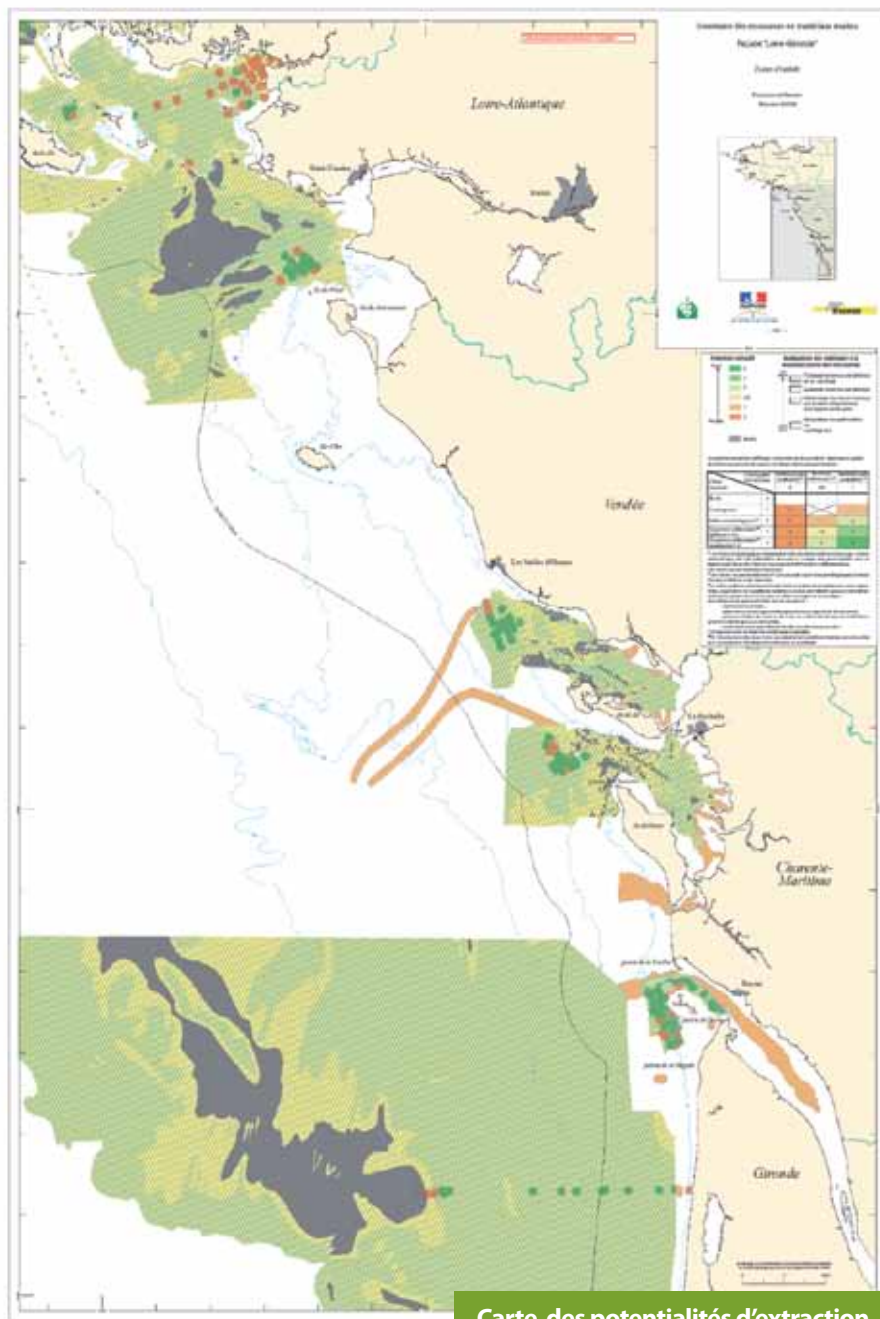
Mais aussi des incertitudes avec le risque croissant que fait courir la prolongation d'une centrale nucléaire en fin de vie que l'autorité de sûreté nucléaire a pointée du doigt pour de graves malfaçons (v. page 5 de ce journal)

Le bureau et le CA se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux.

Philippe Lucet
président du collectif

Association Estuaire pour tous

Extraction de granulats marins



Carte des potentialités d'extraction de granulats sur la façade atlantique
(source sextant.ifremer.fr)

Nous observons le processus administratif et juridique qui encadre un projet industriel comparable à la demande de concession minière du Matelier : l'association « Le Peuple des Dunes » se bat depuis 6 ans pour empêcher le rabotage des fonds marins à la Pointe de Lannion dans les Côtes d'Armor. (3 millions de m³ en 15 ans). Le ministre Macron après quelques promesses lénifiantes a signé le décret de concession le 14 septembre 2015. Les préfets Côtes d'Armor et Finistère ayant accordé les autorisations, les

travaux ont commencé le 5 septembre 2016 pour s'arrêter... le 11 après la manifestation dans les rues de Lannion (4 000 personnes). Les extractions n'ont toujours pas repris grâce la pugnacité des bretons mais le Conseil d'État a rejeté le 5 décembre dernier le recours déposé par les opposants contre la concession minière, estimant que « la procédure avait été régulière ». Les élus locaux et les

associations ont par ailleurs déposé deux autres recours contre les arrêtés préfectoraux devant le Tribunal Administratif de Rennes ; instructions en cours. La société qui tente d'exploiter cette concession bretonne est la Compagnie Armoricaïne de Navigation exploitant actuellement la concession Chassiron entre Ré et Oléron. Voir www.lepeupledesdunesentregor.com

Ce scénario breton pourrait se reproduire dans l'estuaire de la Gironde !!!

Le Parc Naturel Marin a émis deux avis défavorables en 2016 contre la demande de concession et contre la demande d'autorisation d'ouverture des travaux, avis tardifs n'arrêtant pas le processus administratif mais qui pourraient faire l'objet d'une jurisprudence restant à plaider. Les engagements de Ségolène Royal contre le projet Matelier vont dans le bon sens mais ils seront remis en cause dès avril. Bizarrerie française c'est le ministère du Développement Durable qui instruit les dossiers mais c'est le ministère de l'Economie qui accorde les concessions minières ! Il faut savoir que le ministre Michel Sapin a la possibilité d'opposer un rejet définitif à la demande de concession Matelier avant avril prochain, les arguments ne manquant pas ! On se souvient que Dominique Bussereau, à l'époque Secrétaire d'État aux Transports, avait porté en août 2009 un coup d'arrêt définitif au projet de port méthanier au Verdon. Les prochains mois vont donc être décisifs.

La société Dragages Transport Maritime, co-pétitionnaire dans la demande de concession Matelier, s'est également positionnée sur le permis de recherche Sud-Atlantique (accordé pour cinq ans) en investissant avec ses associés 930 000 €. Au terme des prospections (en 2021), une demande de concession pourrait être présentée. Le projet Sud-Atlantique est situé à 45 km au large des côtes médocaines et hors Parc Naturel Marin.

Nous serons cependant très vigilants quant aux conséquences de cette concession sur l'environnement marin, en exigeant des études complètes et contradictoires, ce qui n'a pas été fait dans le dossier Matelier.

L'actualité du Parc Marin



Réunion du Conseil de Gestion du 5 décembre 2016 au Forum des Pertuis à La Rochelle

Plusieurs réunions plénières du conseil de gestion du parc se sont tenues depuis le dernier numéro de ce journal. Nous y avons bien sûr participé. Quelles ont été les principales avancées de cette mise en route, quelque peu laborieuse... ?

La mise en place officielle des comités géographiques est effective suite au vote de la loi sur la biodiversité* et à la création de l'AFB (agence française pour la biodiversité) à laquelle sera rattachée l'équipe technique du Parc marin (photo 1). Équipe limitée pour le moment à une personne récemment recrutée (directrice M^{me} Bertrand).

**La lourdeur parlementaire française a imposé une longue gestation de 2 ans (5 lectures à l'Assemblée Nationale et 4 au Sénat dont une commune Assemblée/Sénat). La loi 2016-1087 a enfin été adoptée le 8 août dernier encore fallait-il attendre la promulgation des 35 décrets d'application en fin d'année 2016. C'est l'article 93 qui entérine la modification de gouvernance des parcs marins. Cette loi-cadre crée en outre l'Agence Française de la Bio-Diver-*

sité qui intègre : L'Agence des Aires Marines Protégées, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques et l'Etablissement Public des Parcs Nationaux de France. L'AFB qui emploie 1200 agents se décline en région par les délégations régionales et les agences régionales de la bio-diversité

Rappelons que afin de répondre aux craintes suscitées par le gigantisme du Parc et les difficultés de gestion risquant d'en découler, il avait été décidé, notamment sur suggestion de notre association, de créer 3 comités géographiques :

1/ littoral vendéen

2/ mer des pertuis

3/ estuaire de la Gironde

- la zone purement maritime dénommée « 0 » étant directement gérée par le Conseil de Gestion central (voir carte).

Des précisions quant au fonctionnement du parc marin :

Les membres du Conseil de Gestion central ont été nommés par les préfets 17 et 33 le 10/07/2015. Les délégués des 3 Conseils Géographiques, tous issus du Conseil central, ont été validés le 15/01/2016. « Estuaire pour Tous » est titulaire d'un siège au Conseil central et d'un siège au Comité Géographique Gironde – titulaire Philippe Lucet/suppléant Jacques Gervais. Ce type de gouvernance est une première pour les parcs marins. Le Comité Géographique Gironde compte 31 délégués, Pertuis 41 et Vendée 25, certains délégués siégeant dans 2 Comités Géographiques.

Le siège du Parc Marin Gironde/Pertuis se situera dans l'ancien tribunal de commerce de Marennes une fois le bâtiment réhabilité. 5 agents permanents dont la directrice devraient composer l'équipe salariée et les membres du Conseil de Gestion sont au nombre de 70 titulaires (+ 70 suppléants) tous bénévoles. **Le plan de gestion pour 15 ans doit être élaboré d'ici avril 2018.**

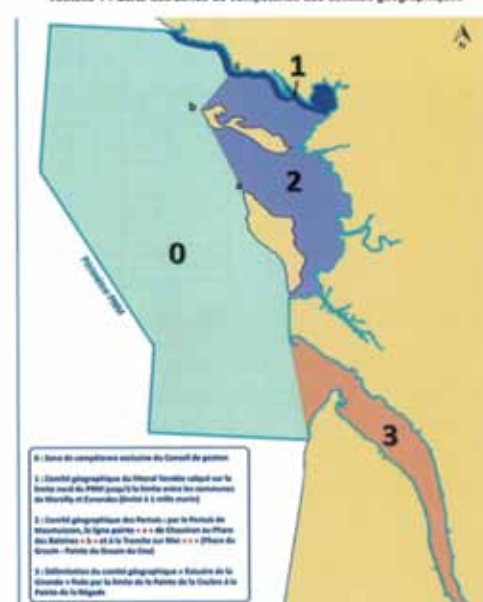
Celui-ci sera mis en place à partir d'une réflexion préalable effectuée au niveau de groupes thématiques (photo 2) : 7 groupes de travail thématiques ont été constitués (environ 20 personnes par groupe). Pour notre part nous participons principalement aux groupes « lien terre-mer » et « cultures marines ». Le travail successif des groupes, du bureau et finalement du Conseil de gestion devrait aboutir en avril 2017, en fin d'étape 1, à une première définition des enjeux et priorisation du plan de gestion du parc marin.

Nous continuerons bien sûr à tenir nos adhérent(e)s régulièrement informé(e)s des travaux de ce Parc Naturel Marin que nous avons largement contribué à créer.

PARC NATUREL MARIN

« GIRONDE/MER DES PERTUIS »

Annexe 1 : Carte des zones de compétence des comités géographiques



9 - Point d'information sur l'élaboration du plan de gestion : ETAPE 1 - Calendrier 2017

TYPE DE RÉUNION	OBJECTIF DE LA RÉUNION (ordre du jour prévisionnel)	PÉRIODE PRÉVISIONNELLE
GT1	Rappel des objectifs État des lieux sur la thématique (synthétique) Écoute des acteurs	Fin janvier
GT2	Enjeux et priorisation	Février
GT3	Enjeux et priorisation	Mars
Comités géographiques	Lecture plus locale Échanges sur les enjeux retenus Discussion sur la priorisation des enjeux	Mars
Bureau	Validation des enjeux et des priorisation, repérage convergences et divergences	Avril
Conseil de gestion	Validation des enjeux et des priorisation	Avril

Matinée d'échanges

avec le «SAGE estuaire» 14 novembre 2016 à Pauillac
(SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

Estuaire pour Tous a participé à cette matinée d'échange qui a abordé différents sujets :

SUJET 1 : POURQUOI PROTÉGER LES ZONES HUMIDES ?

Ces zones jouent un rôle fondamental
*fonctions hydrologiques (ex protection contre les marées)

*Fonctions écologiques (ex support d'une importante biodiversité)

*fonctions épuration (ex amélioration de la qualité de l'eau)

Existence d'un guide méthodologique « zone « humide »

Pour favoriser une meilleure prise en compte des ZH en amont des projets d'urbanisme : sur 50 dossiers concernant les ZH, 13 ont été déclarés conformes (avec ou sans réserve), 14 non conformes. (Vous pouvez vous procurer ce guide : Sage Estuaire 12 rue Saint-Simon 33390 Blaye)

Inventaire des estrans (9500 ha - Zone du rivage soumise au balancement de la marée)
Etude des berges et de l'érosion

SUJET 2 : PLAN DE GESTION DES SÉDIMENTS DE DRAGAGE

Le Sage doit viser une bonne gestion des sédiments des ports et du chenal de navigation enjeu majeur pour l'écosystème estuarien. Le sage doit s'assurer de

convergences fortes entre les obligations du GPMB (autorisation de dragage à renouveler pour 10 ans) et ses propres attentes. De nombreuses études ont déjà été réalisées : augmentation des températures de l'eau dans l'estuaire (cf schéma), suivi du fonctionnement du bouchon vaseux, zones d'immersion des

clapages (cf schéma), suivi des taux des métaux lourds etc....

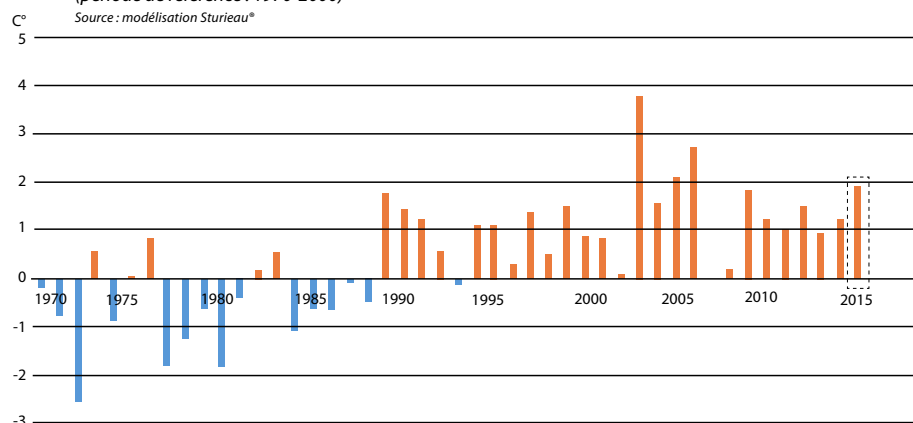
Vous trouverez ci-dessous un lien où télécharger l'ensemble des présentations des matinées d'échanges du SAGE. <http://podoc2.girondenumerique.fr/ddbf402e085c-cfd7ea12997260fcefbe>

Tendance et année 2015. Le réchauffement tendanciel de l'estuaire de la Gironde est visible. L'année 2015 est au 4^e rang depuis 1970, en termes d'écart à la normale de la température de l'eau à Bordeaux.

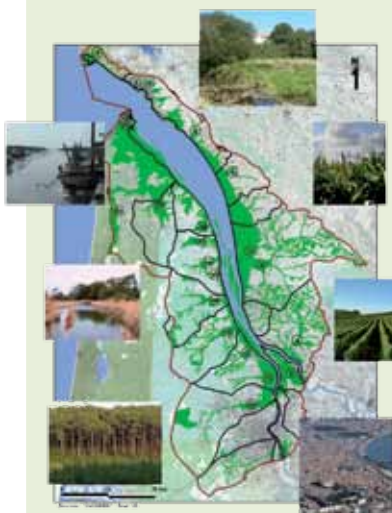
L'augmentation de la température des eaux de rivière et de l'estuaire

Écart à la normale de la température estivale moyenne de la Garonne à Bordeaux (période de référence : 1970-2000)

Source : modélisation Sturieu*



Les enjeux et menaces

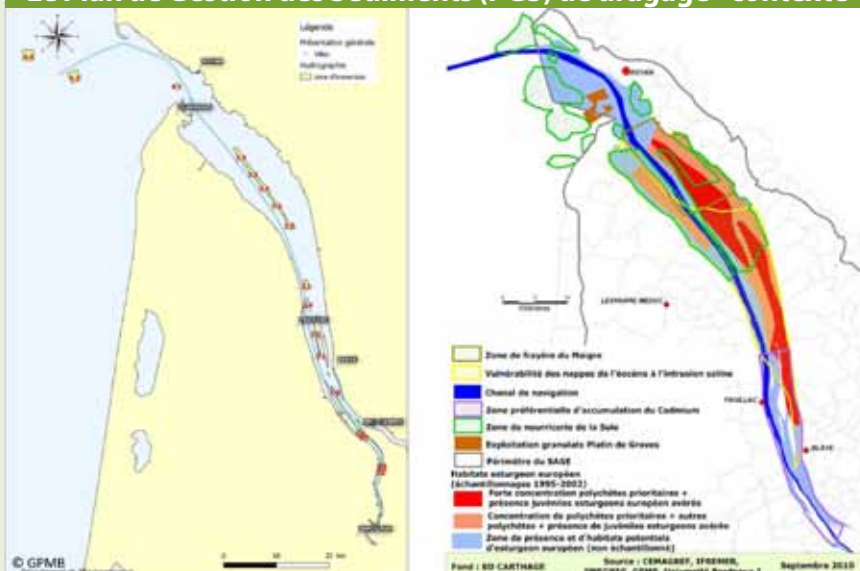


770 KM² =
20 % DU SAGE

Forte présence de zones humides : présentant de nombreux enjeux, mais actuellement menacées...

Nombreuses activités économiques : pêche, activités portuaires, activités agricoles intensives, urbanisation

Le Plan de Gestion des Sédiments (PGS) de dragage - contexte



Graves problèmes à la centrale du Blayais

Nous avons déjà abordé la problématique de la centrale dans nos précédents journaux et sur le blog (impacts sur l'estuaire et mise en danger des populations) et nous sommes particulièrement alertés par la situation actuelle. Sur les 58 réacteurs composant le parc nucléaire français, une vingtaine présente des **anomalies résultant de défaillances** lors de la fabrication de certaines pièces avec pour conséquences la possible rupture de ces pièces (on relève 11 défauts sur le réacteur 1 du Blayais, pourtant remis en service le 12 septembre dernier).

Lors de l'AG de la Commission Locale d'Information Nucléaire du Blayais nous avons appris que ces problèmes avaient été dissimulés (et certains dossiers falsifiés).

«Ce sont des pratiques inacceptables» estime Bernard FREMAUX, adjoint au chef de la division de Bordeaux de l'Autorité de Sûreté Nucléaire en indiquant que le procureur de la République a été saisi pour enquêter sur ces falsifications. Il précise que **sur les 87 cas découverts en France, 15 dossiers concernent les 4 réacteurs du Blayais.**

Tout ceci ne peut que susciter des interrogations sur la fiabilité du fonctionnement de la centrale et sur la pertinence des contrôles effectués depuis des décennies. Et ce n'est pas en augmentant le périmètre du Plan Particulier d'Intervention de 10 à 20 km autour de la centrale ou en distribuant des pastilles d'iode que la sécurité sera assurée !

Pour dénoncer cet état de faits, Estuaire pour Tous a signé un communiqué de presse avec six autres assos soucieuses du problème (Green Peace- Bx, Sépanso-33, Nature-Environnement-17, Saintonge Boisée, Défense Sites et Habitants Haute Gironde, Confédération Logement et Cadre de Vie).

Au vu de ces informations et de l'impact désastreux de la centrale sur l'estuaire, nous ne pouvons concevoir une prolongation de son exploitation à 40 ans, voire plus...



Le 4/07/16 notre asso était invitée par la municipalité du Verdon à la réunion sur le projet de P.L.U avec les personnes publiques associées : représentants du GPMB, mairie, département etc... professionnels autour de l'eau, du littoral etc...

Monsieur Paris, du bureau d'études EREA et consultant auprès de la municipalité verdonnaise, a présenté le P.L.U.

*Rappel des grands choix du plan d'aménagement et de développement durable, en respectant les directives imposées pour le Plan Local d'Urbanisme (concentrer les projets au plus près du centre-bourg, réduire les grandes parcelles constructibles en plusieurs lots)

*Projet de zonage et de règlement avec 15 zones distinctes définies.

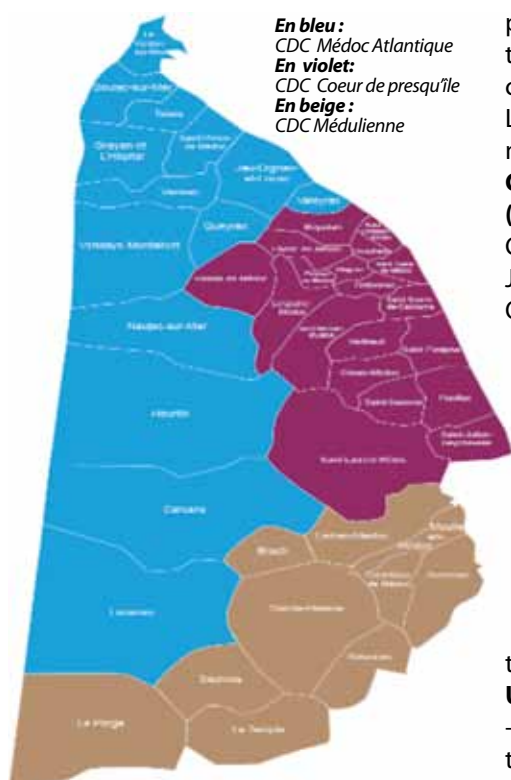
*Les effets du choix du P.L.U. : préserver la cohésion sociale, avec une politique de développement urbain maîtrisé en assurant la maîtrise des déplacements. Ce rapport part de l'hypothèse d'une population de 1 800 habitants en 2030 au Verdon soit 400 habitants de plus sur les 15 ans à venir. **L'idée maîtresse du P.L.U. est de densifier les zones à urbaniser** ainsi pour le Verdon : densification du bourg avec 2 zones nouvelles à urbaniser au lieu dit : « le moulin » qui sera une zone résidentielle avec jardin maritime sur 5 hectares (50 constructions), et port Médoc : accueil de logement, commerces, bureaux, services sur 1 hectare. Dans la zone spécifique du GPMB : zone UX : 93 ha pour une zone industrielle, une zone UY (zone artisanale) de 1 ha et une zone UXB (zone naturelle). Dans dix ans il faudra que cette zone soit urbanisée sinon elle reviendra en zone protégée naturelle, zone agricole, zone aquacole, zone natura 2000. Sur la zone des Huttes : zonage naturel : aucune construction nouvelle seules les extensions seront permises. Le Verdon est une commune qui doit tenir compte du PLU, du SCOTT, de la loi littorale, du PADD, de NATURA 2000, du GPMB donc de nombreuses contraintes. Sur la commune il y a 28 000 hectares en mer et 2 400 hectares terrestres.

En conclusion la zone d'urbanisation possible va passer de 53 ha à 9 ha et 600 ha deviennent zone agricole. Pour le GPMB 79 ha d'extension mais qui représentent une diminution de 87% par rapport aux 600 ha affectés au GPMB dans le POS.

Réponse des services de l'État sur ce projet en janvier, puis enquête publique et vote du conseil municipal en avril.

Informations sur le site de la Mairie : www.ville-verdon.org

Réforme territoriale sur la communauté de commune de la Pointe du Médoc



En bleu :
CDC Médoc Atlantique
En violet :
CDC Cœur de presqu'île
En beige :
CDC Médulienne

Une communauté de communes qui comprend actuellement : 11 communes, et presque 15 000 habitants.

Une intercommunalité : pour quoi faire ?

Pour répondre aux nouvelles lois : loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 35 ; le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-43-1 ; le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde Arrêté le 29 mars 2016 ; l'arrêté Préfectoral en date du 12 avril 2016, portant le projet de périmètre de la fusion de la communauté de communes de la Pointe du Médoc et de la communauté de communes des Lacs Médocains. L'intercommunalité c'est d'abord une structure légale à dimension humaine, où l'objectif premier est de faire mieux ensemble. Au départ, au sujet de l'intercommunalité, personne ne voulait fusionner ce qui a provoqué le gel du

projet. Mais à ce jour deux communautés de communes pourraient fusionner : celles de la Pointe du Médoc et celle des Lacs Médocains car ces deux CDC ont les mêmes problématiques.

Ceci concernerait 14 communes (11 + 3)

CDC Pointe Médoc : Grayan-et-L'hôpital, Jau-Dignac-et-Loirac, Naujac-sur-Mer, Queyrac, Le Verdon-sur-Mer, Saint-Vivien-de-Médoc, Soulac-sur-Mer, Talais, Valeyrac, Vendays-Montalivet, Vensac.

Lacs Médocains : Carcans Hourtin et Lacanau. Ce nouvel ensemble issu de la fusion comptera une population de 25 000 habitants vivant sur plus de 1 000 km² avec 34 000 immeubles à usage d'habitation dont 21 000 résidences secondaires ; 37 000 places d'hébergement touristique (hôtels, résidences de loisirs, campings)

Un patrimoine naturel :

- plus de 100 km de côtes océanes et estuariennes et deux grands lacs naturels Carcans : 25,6 km² et Hourtin : 32,7 km². (grands lacs naturels d'eau douce) avec réserve naturelle nationale, des dunes et des marais gérés par l'O.N.F. Ce patrimoine naturel est un atout majeur pour le tourisme.

- le plus grand estuaire d'Europe : la Gironde : 600 km².

Ce sera une des plus vastes communauté de communes en métropole, avec un patrimoine historique et culturel :

- le plus ancien phare d'Europe : Cordouan situé sur le cadastre parcelle n° 1 au Verdon sur Mer.
- La Basilique Notre Dame De La Fin Des Terres à Soulac, monument classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Des pôles importants : économique, touristique et ostréicole.

- Pour le tourisme : grands pôles d'accueil
- Lacanau, Carcans, Hourtin, Vendays-Montalivet, Grayan et L'hôpital, Soulac sur Mer et Port Médoc à la Pointe de Grave.
- à Lacanau chaque année compétition

de surf majeur.(Lacanau PRO)

- Un arrière-pays estuarien constitué de marais, mattes et palus : lieux d'activités agricoles, aquacoles, ostréicoles, découvertes de la faune et de la flore.

- On trouve également une grande exploitation forestière et une situation d'intérêt national avec l'avant-port de Bordeaux au Verdon sur Mer (vocation industrielo-portuaire). Cette nouvelle intercommunalité devrait voir le jour en 2017 sous l'appellation MEDOC ATLANTIQUE complétée en sous-titre par : « de l'estuaire à l'océan ».

Le siège administratif serait maintenu à Soulac et le siège de l'Office de Tourisme Intercommunal basé à Lacanau avec des bureaux d'informations touristiques sur les 7 communes touristiques : Vendays-Montalivet, Saint Vivien de Médoc, Soulac-sur-Mer, Le Verdon-sur-Mer, Grayan-et-L'hôpital, Hourtin et Carcans.

Le SCOT serait commun avec mise en conformité avec les lois du Grenelle de l'Environnement.

En conclusion le projet de fusion des communautés de communes de la Pointe du Médoc et des Lacs Médocains est en bonne voie de réalisation, afin d'offrir un meilleur niveau de service aux usagers pour un coût moindre grâce à la mutualisation des moyens.

Ce qu'il faut savoir :

Une Communauté de Communes est un périmètre fixé par le préfet en accord avec les communes intéressées (milieu rural, semi-urbain) avec deux compétences obligatoires : aménagement de l'espace et développement économique.

Une Communauté d'Agglomération est un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave, autour d'une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants.

Une Communauté Urbaine est un ensemble aggloméré de plus de 500 000 habitants. Ex : BORDEAUX.

« Anne, ma sœur Anne... »

C'est certainement ce que doivent se dire les habitants du Nord-Médoc à qui on a fait tant de promesses.

Ce fut d'abord l'épisode PMVE qui devait relancer le trafic du GPMB sur son site du Verdon et créer de nombreux emplois à long terme. Notre dernier numéro relate cet épisode. Suite à cette déception incompréhensible pour certains, de nouvelles annonces sont apparues dans les articles de journaux. Les verdonnais ont assisté, médusés, au bouclage des espaces du GPMB sur la commune à l'aide de grillages, portails verrouillés, gros blocs de pierres et interdiction de tenter de franchir ce « no man's land » sous peine d'amendes. Tout cela sans aucune explication vis-à-vis des habitants.

Le projet de relance du trafic porte-conteneurs a alors fait des gorges chaudes. Formation de quelques futurs employés, annonce de la reprise à grand fracas. La SNCF a refait la voie ferrée pour que les trains chargés de conteneurs puissent circuler de nuit en partie. Encore une fois tout le monde y croyait tant les annonces semblaient certaines. De retard en retard, les esprits ont commencé à douter jusqu'aux derniers articles de journaux annonçant de nouveaux retards pour la relance tant attendue. Que et qui croire ? On peut lire que l'activité conteneurs sur Bassens voit d'un mauvais œil la relance de l'activité du Verdon. Serait-ce une concurrence interne dans laquelle Bassens veut tirer la couverture toute à soi, tant pis pour les autres. Pourtant le terminal du Verdon est en position idéale pour attirer les compagnies maritimes dans le cadre des lignes internationales appelées à desservir la totalité de la façade Atlantique, compagnies qui semblent ne pas être satisfaites de l'état de dégradation du terre-plein sur lequel sont entreposés les conteneurs à Bassens. Sans compter les deux plaintes au pénal de SMPA qui a dû licencier les cinq employés administratifs sur le site du Verdon.

Tout cela ressemble, vu de l'extérieur, à un manque de fermeté et de volonté de la part des instances dirigeantes pour que le site du Verdon puisse reprendre du service. Le gâteau est très certainement juteux mais le partage semble impossible. Que doit-on penser de tous ces retards, des promesses faites qui ont avorté les unes après les autres ? Difficile de tirer des conclusions d'autant que la population n'est pas du tout informée. Les élus le sont-ils ? Si c'est le cas silence radio de leur part aussi.

Même en restant optimiste, difficile d'espérer voir de nouveau les navires chargés de conteneurs accoster au Verdon. Un espoir peut-être, les bateaux « nouvelle génération » ne pourront certainement pas aller jusqu'à Bassens au vu de leur gigantisme. Ils seront donc obligés d'accoster au Verdon. Osons espérer que les compagnies maritimes concernées feront l'acquisition de ces « monstres ». Alors, le site portuaire du Verdon pourra de nouveau connaître un essor bien mérité et tellement attendu. Pour l'instant, rien à l'horizon, si ce n'est des promesses qui sont toutes tombées à l'eau. **Malheureusement à force de promesses vaines, la vie quitte le village car il n'y pas de travail !** Le port qui était un des plus importants employeurs il y a quelques années n'assure plus la mission qu'il aurait dû maintenir depuis sa création.

« De la volonté dépend l'action » et c'est sans doute là que le bât blesse...

Quel gâchis pour le Nord-Médoc !

*GPMB : Grand Port Maritime de Bordeaux

*SMPA : Société de Manutention Portuaire d'Aquitaine

Samedi 30 septembre 2017 au Verdon-sur-Mer : AG et anniversaire de l'association



En janvier 2007, pour éviter qu'un projet néfaste ne vienne mettre en péril notre estuaire nous avons créé notre Association d'une petite poignée d'adhérents nous sommes très vite passés à plus de 6 000 !

Une mobilisation remarquée et remarquable des deux rives de l'estuaire avait permis d'aboutir à une victoire après 2 ans d'une lourde bataille.

Depuis notre association continue d'illustrer sa détermination à défendre cet environnement dans sa richesse et sa spécificité estuarienne.

Cet anniversaire nous le voulons festif et participatif, aussi n'hésitez pas à nous communiquer vos photos, vos documents. D'ailleurs si vous voulez participer d'une façon plus active vous pouvez aussi préparer une intervention. Nous vous laissons la parole !

Par contre, afin que nous puissions nous organiser au mieux nous vous demandons de nous communiquer avant le 30 juillet tous les documents, photos et interventions

(par voie postale : Estuaire pour Tous BP N°1 33123 Le Verdon sur Mer ou par mail : monique.cd@hotmail.fr)

N'hésitez pas à nous appeler si vous avez des questions ou des idées (06 37 15 09 28 ou 06 20 12 31 15)

La première manifestation avait eu lieu en juillet 2007 sur la plage de la Chambrette du Verdon sur Mer, nous avons donc choisi cet endroit pour y faire un apéritif suivi d'un déjeuner. Nous vous communiquerons toutes les infos pratiques dans le courant du 2^e trimestre 2017.

L'organisation de cette fête a déjà pas mal avancé ; faites nous confiance nous avons le savoir faire !

Maintenant à vous de nous aider (photos, souvenirs, idées) pour faire de cet anniversaire non pas une rencontre d'anciens combattants mais un rassemblement d'adhérents et de sympathisants motivés pour défendre nos valeurs environnementales et protéger l'avenir de notre estuaire !

A.G. du 25 juin 2016 à Soulac

En introduction : Le pdt Philippe Lucet présente l'ordre du jour ; il remercie Xavier Pintat pour sa présence, le prêt de la salle et le pot de l'amitié, et J-Jacques Corsan et Franck Laporte pour leurs présences.

Quelques chiffres : 1030 adhérents à ce jour, pour 917 en 2015 (même nombre sur les 2 rives). Nous nous auto-finançons ; c'est une garantie d'indépendance vis-à-vis des collectivités et pouvoirs politiques ou industriels.

Ordre du jour :

Le Parc Naturel Marin : (voir article p3)

La mise en place du « Conseil de Gestion du PNM » est lente. Le budget de 45 000 euros est faible si l'on compare avec d'autres PNM. Tout projet concernant l'estuaire sera discuté par le conseil de gestion local c'est-à-dire par des gens concernés qui proposeront des objectifs concrets et donneront leur avis sur les projets (par ex contre le projet Matelier 13 voix pour, 28 contre et abstention des 14 représentants de l'État).

L'extraction des granulats : si le ministère de l'industrie donne son accord nous sommes prêts, nous avons préparé un recours et avons contacté des avocats spécialisés (date butoir Juillet 2018). Passé ce délai, nouvelle demande et nouvelle enquête publique. Mais là le PNM donnerait cette fois-ci un avis défavorable dans les délais. Xavier Pintat souligne le rôle du conseiller régional Jean-Jacques Corsan. Les 2 élus partagent l'opinion de l'association au sujet du Matelier et sont convaincus que cette extraction aggraverait l'érosion et serait préjudiciable pour nos plages. La CDC est très concernée par le problème d'érosion. X. Pintat (pdt CDC) remercie F. Laporte pour sa vigilance constante au sujet de l'extraction des granulats et de l'érosion dans le secteur. Une étude est faite au niveau du Banc du Chevrier afin de rengraisser les plages.

Autre site d'extraction : le permis de recherche Sud-Atlantique a été accordé par monsieur Macron le 3 mai 2016, dans un secteur allant environ de La Négade (Soulac) à Hourtin sur une profondeur entre 70 et 80 mètres, de 11 km à 45 km des côtes (voir article p2)

L'échec du projet éolien PMVE au Verdon.

Pour Xavier Pintat, les investisseurs n'étaient pas au rendez-vous, mais il pense qu'il y a (ou qu'il y aura) des repreneurs potentiels. Manque de concertation entre les communes, la Région et le GPMB ? La région peut apporter des aides

A.G. du 25 juin 2016 à Soulac

Membres du C.A présents : M^{mes} N.Badot, M.Perthuis et M.Sinsout ; MM B.Chambelland, C.Haas, J.Gervais, Ph. Lucet, J. Martinet, P. Pinet, S.Robin et B.Vinquoy .

Excusés : M^{mes} M.Cheruette, A.Lépinoux, M.Murcia ; MM D.Esther, A.Hecho, J-P. Lescor, Lalou Roucayrol et D.Trioulaire
Élus présents : MM J-Jacques Corsan conseiller régional, Franck Laporte maire de Talais et Xavier Pintat sénateur maire de Soulac.

Élus excusés : M^{mes} Pascale Got députée du Médoc, Régine Joly vice-pdte de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique; Didier Quentin député maire de Royan, Alain Rousset président Région Aquitaine.

Plus de 60 personnes présentes à l'AG..

financières mais elle n'est pas maître d'ouvrage ; au départ pour le projet éolien il y avait une vision claire puis une zone de flou et de fragilité est apparue et la Région n'a plus suivi car le maître d'ouvrage n'assurait plus financièrement (même analyse de J-Jacques Corsan) Notre association a suivi et soutenu le projet (3 articles dans nos journaux). Le dernier article fait état de l'échec sans avoir pu rencontrer le porteur du projet, les bureaux étant fermés définitivement. Ph. Lucet considère qu'il y a eu des lacunes au niveau du GPMB qui, dès le départ, aurait dû vérifier les possibilités financières du porteur de projet. J-J. Corsan qui a suivi et accompagné le dossier affirme que le Conseil régional a pris ses renseignements auprès du ministère concerné.

Pour Europorte (port porte-conteneurs au Verdon) : 10 millions ont été investis pour mise en place des grues et pour finalement aboutir à un blocage. Un médiateur a été nommé pour tenter de résoudre le problème d'une grande complexité. Il devrait rendre son rapport le 13 juillet 2016. Les financements sont prévus pour que le projet reparte.

Réforme territoriale : présentée par Xavier Pintat (voir développement page 6)

L'adapt' Eau : Jacques Martinet a participé au colloque universitaire ADAPT'EAU concernant le changement climatique et ses conséquences (écosystème, dynamique sociale, territoriale et politique). Des scénarios sont mis en place

puis testés en présence de la société civile permettant de trouver des alternatives locales. J-Jacques Corsan, délégué à l'eau au Conseil Régional, suit de très près ces problèmes. La question des 2 centrales nucléaires dans la nouvelle Région est posée par rapport aux prélèvements d'eau et aux rejets. Est-ce abordé au niveau du colloque ADAPT'EAU ? non ; au niveau du SAGE ? non ; au niveau du SMIDEST ? non. Chacun s'engage à mettre cette constatation à l'ordre du jour des instances concernées. Ph. Lucet pense qu'il faudrait aussi poser la question de ce qui se passerait si des éléments conjugués provoquaient une catastrophe naturelle (exemple en 1999).

Rapport financier :

Maryse Sinsout expose le rapport financier : Cotisations et dons des adhérents en 2015 : 6 292 € - Charges : 5 657 €.

Principaux postes de dépenses : - création du site internet 2 115 € + hébergement du site 264 € - journal de l'Estuaire 1 568 € (envoi et impression d'1 seul numéro en 2015) - imprimerie (documents pour l'AG) 295,20 € - assurance responsabilité civile 260,99 €

Total de l'actif de l'association au 31/12/2015 : 34115,16 €

AG extraordinaire du 25 juin 2016.

Il s'agit de changer le nom de l'association du fait de la nouvelle région. Vote à l'unanimité. L'association se nommera désormais « Estuaire Pour Tous ». (Lecture des nouveaux statuts par Philippe Lucet) Le vote a permis de renouveler 4 membres au CA, trois pour la rive gauche : Jacques Martinet - Maryse Sinsout - Jean-Paul Lescor (qui se représentaient) et un nouveau membre pour la rive droite : Gérard Bunel.

L'estuaire pour tous
Journal du collectif des deux rives

Directeur de la publication : Philippe Lucet -
Rédaction : le groupe journal du collectif des 2 rives -
Création et mise en page : Christian Gasset -
Photographies : Photos : Marie-josé Morales, Philippe Lucet, Une pointe pour tous -
Impression : Imprimerie Médulienne, Soulac-sur-Mer

Coordonnées :
Gironde : 06 37 15 09 28
Charente-Maritime : 06 83 59 95 10

L'estuaire pour tous
Le journal du collectif des deux rives
BP n° 1 33123 Le Verdon sur Mer
<http://www.estuairepourtous.org/>